

ARRETE N°2019-A-219 du 28/05/19

**RELATIF AU TARIF HORAIRE 2019
APPLICABLE AU TITRE DE LA PRESTATION D'AIDE A DOMICILE
A COMPTER DU 1er JUIN 2019**

L'Union des Mutuelles de Corse Santé vous informe de la fixation des tarifs pour son Service à la Personne comme suit:

- **Tarif horaire au titre de la prestation d'aide à Domicile**
 - 19.72€

- **Tarif horaire au titre de la prestation légale d'aide à domicile dans le cadre de l'Aide Sociale de la Collectivité**
 - 18.81€ à la charge de l'Aide Sociale de la Collectivité
 - 0.91€ à la charge du bénéficiaire

Le tarif mentionné est reconduit en 2020 jusqu'à fixation du nouveau tarif.